

juste avant qu'il prenne le train pour Charlottetown. Je lui ai dit que nous avions au moins réussi à soulever cette question durant la matinée, juste avant le dîner, à la lumière des renseignements que j'avais obtenus hier.

D'ordinaire nous ne nous entretenons pas de ces discussions privées, mais puisque mon chef est absent je crois que cela s'impose. Je le fais en tenant compte des paroles que le chef de l'opposition a dites plus tôt aujourd'hui. Mon chef m'a fortement conseillé à 2 heures aujourd'hui de faire de mon mieux cet après-midi pour pousser le gouvernement à accepter l'engagement que le chef de l'opposition lui a demandé plus tôt aujourd'hui, l'engagement que durant les prochaines élections, on n'utiliserait plus les mandats du gouverneur général sans les incorporer aux crédits sur lesquels le Parlement pourrait se prononcer lorsque le nouveau gouvernement se réunira. Par conséquent, n'ayant pas réussi, pas plus que le chef de l'opposition, à obtenir un engagement de la part du ministre des Finances, je dirai, en ma qualité de leader adjoint de ce parti et au nom de mon chef et de mes collègues, que si ce parti revient au pouvoir à la suite des prochaines élections, tous mandats du gouverneur général qu'il aura fallu émettre, seront présentés au Parlement afin qu'il puisse avoir l'occasion d'en discuter. S'il devait arriver qu'à la suite des prochaines élections, nous soyons encore dans l'opposition, nous ferons de notre mieux pour persuader tout gouvernement alors au pouvoir de s'en tenir à cette ligne de conduite.

Nous utiliserons à titre de méthode de persuasion les armes dont disposent les membres de l'opposition. Les honorables vis-à-vis ne nous feront pas changer de ligne de conduite parce qu'ils nous reprochent de ne pas vouloir présenter de motions. Ils peuvent dire tout ce qu'ils veulent parce que nous ne présentons pas de motion à cet égard. Ils savent que nous ne voulons pas entraver l'adoption de ce crédit. Ils savent ce qui arriverait, si nous le faisons. Si nous proposons un amendement, ils savent et je sais ce qu'ils feraient. Ils parcourraient le pays en disant que les membres de l'opposition se sont montrés inhumains, qu'ils ne voulaient pas dépenser cet argent pour défrayer le programme d'assistance aux réfugiés hongrois. Ils ne nous attraperont pas à faire ce tour malhonnête, même s'ils nous reprochent de ne pas le faire.

Ils n'ont pas besoin de nous sermonner au sujet des autres méthodes qui s'offrent à nous de l'opposition. Nous les connaissons. Mais, lorsqu'ils nous disent que le recours à ce décret du conseil est une méthode appropriée, ils me permettront de leur rappeler que la seule chose que nous puissions faire, ce serait

de présenter une motion d'initiative parlementaire,—il n'y en a pas au *Feuilleton*; elles ne sont pas autorisées six semaines après la fin du débat sur l'Adresse,—critiquant l'adoption de ce décret du conseil. Si une telle motion était adoptée, cela signifierait que le décret du conseil n'aurait pas dû être édicté. Aucun député n'a déclaré aujourd'hui que ce décret du conseil n'aurait pas dû être adopté. Personne ne s'est plaint de cette dépense par mandat du gouverneur général. Ce dont nous nous plaignons c'est de ce qu'on n'en ait pas fait ensuite l'objet d'un crédit supplémentaire pour le soumettre à la Chambre afin de nous donner l'occasion non pas de le rejeter mais de l'adopter.

Mes honorables amis d'en face peuvent se permettre toutes ces incohérences, s'ils le désirent. Ils ont créé un clair sujet de controverse. J'avoue que je n'avais pas avant hier tous les renseignements me permettant de dégager une conclusion sur l'admissibilité ou sur la répréhensibilité de cette initiative. Mais après avoir pris connaissance de tous les faits et discerné l'aspect blâmable de cette initiative, j'ai décidé, de concert avec mes collègues, que le sujet serait soulevé à la première occasion avec toute la vigueur possible. C'est ce que nous avons fait. Nous avons soulevé la question ici aujourd'hui à la première occasion.

J'espère que les honorables vis-à-vis discernent qu'ils ont commis une erreur, qu'ils ont essayé de nous berner sur un point d'histoire parlementaire. Quelques-uns d'entre nous verront à ce que les Canadiens se rappellent durant les prochaines semaines qu'il s'agit des gens qui en plus de combattre pour des droits du parlement ont déclaré que ces droits comprenaient notamment le contrôle parlementaire des dépenses. C'était leur thème quand ils étaient dans l'opposition. C'était leur thème quand ils montaient sur les tribunes électorales en 1957. Mais une fois rendus au Parlement ils ont pris l'attitude opposée. Il est temps de les mettre à l'épreuve, non seulement devant la Chambre des communes mais aussi devant les Canadiens en général.

**Le très hon. M. Gardiner:** Le débat de cet après-midi a soulevé des questions d'une grande importance non seulement pour les crédits à l'étude en ce moment, mais à l'égard du rôle qu'une institution de ce genre tient parmi les pays démocratiques du monde. Il s'agissait alors, c'est assez important, de trouver un supplément d'argent pour faire venir au pays des gens qui avaient souffert de ce qu'ils n'avaient pas chez eux un gouvernement démocratique. Ce dont il est ici question, c'est de l'argent que le nouveau gouvernement a cru nécessaire d'obtenir pour